

VILLE DE LE MUY

NS/Service des Marchés Publics

N° MP 2023/003

Transmission en Sous-Préfecture	Date de réception	Affiché	du 14/04/2023
12/04/2023	12/04/2023		au

DÉCISION D'ATTRIBUTION DE MARCHES PUBLICS**LE MAIRE DE LA VILLE DE LE MUY,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22.4° et L.2122-23, ainsi que L.5216-7-1 et L.5215-27,

VU l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2113-10 et L.2123-1 traitant des procédures adaptées à lots séparés,

VU le décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 modifié portant partie réglementaire du Code de la commande publique, et notamment ses articles R.2113-1 et R.2123-1 traitant des procédures adaptées à lots séparés,

VU la délibération n° 2020-17 en date du 22 juin 2020 donnant délégation au Maire, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de deux millions d'euros Hors Taxes tous types de marchés confondus,

VU la délibération n° 2022-95 du 14 novembre 2022 adoptant les termes du règlement intérieur organisant la commande publique et applicable à l'ensemble des services acheteurs de la ville du Muy, notamment en ce qui concerne les marchés publics relevant de la procédure adaptée,

VU le Cahier des Clauses Administratives Générales modifié applicable aux marchés publics de fournitures courantes et services (approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021),

CONSIDÉRANT qu'une mise en concurrence a été effectuée pour procéder à la désignation de prestataires dans le cadre du Renouvellement du parc automobile de la commune du Muy par l'achat de véhicules destinés aux Services Municipaux pour les lots n° 1 à 4,

CONSIDÉRANT qu'une publicité a été envoyée le 26 janvier 2023 pour parution au journal d'annonces légales Le Var-Information (parution du 03 février 2023), et mise en ligne sur les sites Internet de la communauté d'agglomération DPVa ainsi que sur celui de la ville valant profil d'acheteur du 26 janvier 2023 au 1^{er} mars 2023, date limite de réception des offres,

CONSIDÉRANT que dix-huit dossiers ont été retirés (dont sept anonymement) et que cinq (05) plis ont été réceptionnés dans le délai imparti (soit ceux des sociétés S.A. SAMVA, GROUPE CORA, MAXIAVENUE et S.A.S. MIA AUTOMOBILES pour le lot n° 1, ceux des sociétés S.A. SAMVA et S.A.S. MIA AUTOMOBILES pour le lot n° 2, ceux des sociétés GROUPE CORA et S.A.S. MIA AUTOMOBILES pour le lot n° 3, ainsi que ceux des sociétés TOULON DIFFUSION AUTO, GROUPE CORA et S.A.S. MIA AUTOMOBILES pour le lot n° 4),

CONSIDÉRANT que, suite à l'analyse des offres effectuée par les services municipaux et eu égard aux critères pondérés de sélection des offres (soit coût global des prestations pour 50 %, valeur technique pour 25 %, ainsi que délai de livraison ou de mise à disposition pour 25 %), les marchés publics ont été attribués aux soumissionnaires qui présentent l'offre la plus avantageuse pour chaque lot, à savoir :

- pour le lot n° 1, la S.A.R.L. CORA
 - pour le lot n° 4, la société MIA AUTOMOBILES
- les lots n° 2 et 3 ayant été déclarés sans suite,

CONSIDÉRANT que les membres de la Commission des Marchés réunis le 04 avril 2023 ont donné un avis favorable à la conclusion de ces marchés avec les soumissionnaires susmentionnés,

D É C I D E

ARTICLE 1^{er} : La procédure adaptée ouverte à lots séparés relative au renouvellement du parc automobile par l'achat de véhicules destinés aux services municipaux est conclue entre la ville de LE MUY et :

- **Pour le lot n° 1** (achat d'un véhicule neuf de type 4x4 pour la Police Municipale) : la S.A.R.L. CORA située à Sainte-Tulle (04220) – Avenue du Languedoc – RN 96 – Zone Artisanale Les Bastides Blanches, sous la forme d'un marché public conclu pour un montant global forfaitaire y compris frais d'immatriculation en solution de base de Vingt-huit mille huit cent cinquante euros Hors Taxes (28 850.00 € HT), soit Trente-quatre mille six cent vingt euros Toutes Taxes Comprises (34 620.00 € TTC).
- **Pour le lot n° 2** (achat d'un véhicule neuf 5 places pour la Direction des Services Techniques) : ce marché a été déclaré sans suite pour infructuosité sur la base des dispositions de l'article R.2185-1 du Code de la commande publique, les offres ayant été jugées inacceptables suivant l'article L.2152-3 du Code précité.
- **Pour le lot n° 3** (achat d'un véhicule d'occasion de type 4x4 avec benne basculante pour le Service Espaces Verts) : ce marché a été déclaré sans suite sur la base des dispositions de l'article R.2185-1 du Code de la commande publique, le besoin ayant disparu (réparation d'un véhicule existant).
- **Pour le lot n° 4** (achat d'un véhicule neuf de type Pick-up 4x4 pour le Comité Communal des Feux de Forêt) : la société MIA AUTOMOBILES située à Fréjus (83600) – 36, rue Hubert Masquefa, sous la forme d'un marché public conclu pour un montant global forfaitaire y compris frais d'immatriculation en solution de base de Soixante mille huit cent soixante-quatorze euros et trois centimes Hors Taxes (60 874.03 € HT), soit Soixante-treize mille cinq cent quarante-trois euros et quarante-quatre centimes Toutes Taxes Comprises (73 543.44 € TTC).

ARTICLE 2 : Le financement de ces prestations sera assuré par les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice 2023 et par subventions.

ARTICLE 3 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de TOULON dans les deux mois à compter de sa date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et Monsieur le Receveur Municipal du MUY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera soumise au contrôle de légalité de Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de DRAGUIGNAN et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Commune.

FAIT A LE MUY, le 12/04/2023.

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in red ink that reads "Liliane Boyer". The signature is written over a circular official stamp of the Mairie du Muy. The stamp contains the text "MAIRIE DU MUY" at the top and "83490 VAR" at the bottom, with a central emblem.

Liliane BOYER

Décision mise en ligne sur le site internet de la ville de Le Muy : www.ville-lemuy.fr le 14/04/23